



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 décembre 2008**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Aménagement zone de rencontre place de Vandœuvres et haut du chemin des Peutets

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de Frs 390'000.--, pour couvrir les travaux d'aménagement d'une zone de rencontre et de réfection de la chaussée de la place de Vandœuvres et du haut du chemin des Peutets, ainsi que les honoraires des architectes, ingénieurs civils et géomètre.

D'amortir la dépense de Frs 390'000.-- en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2009.

Vandœuvres, le 16 décembre 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO